

Matériel scolaire 2017-2018 Accueil 2

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant à notre école. Nous vous demandons de procurer à votre enfant, le plus tôt possible, le matériel scolaire dont il aura besoin tout au long de l'année. L'école Sainte-Cécile encourage la récupération et le recyclage. Vous pouvez utiliser des articles que vous avez déjà et qui sont en bon état.

Matériel à acheter

Renouvelable en cours d'année si nécessaire.

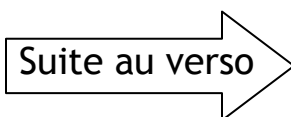
- 1 boîte de 12 crayons de type *Mirado* ou *HB* ou *Staedtler*
- 2 gommes à effacer blanches de type *Staedtler*
- 1 étui à crayons
- 10 cahiers d'écriture interlinés et pointillés, 28 pages
- 1 cahier quadrillé spirale à 200 pages
- 1 boîte de mouchoirs jetables
- 1 paquet de 200 feuilles mobiles

Costume d'éducation physique obligatoire (ces articles doivent être identifiés)

- Chaussures de sport
- Chandail à manches courtes
- Short ou pantalon de sport
- **Sac en tissu identifié**

Arts plastiques

- Un tablier ou une vieille chemise



Achat des cahiers d'activités

L'école a commandé pour votre enfant le matériel ci-dessous que vous devez payer à l'école.

Pour éviter toute perte d'argent et perte de temps en classe, nous demandons aux parents de venir à l'école pour payer les cahiers d'activités.

Veillez prévoir le montant exact en argent comptant. Les chèques datés du jour même au nom de l'école Sainte-Cécile sont aussi acceptés. **Pas de paiement par carte bancaire.**

Un reçu vous sera remis. Votre enfant devra apporter le reçu à son enseignant qui lui remettra tous ses cahiers en classe dès le lendemain.

NOTE : Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à l'école, nous vous invitons à remettre l'argent à l'enseignant(e), dès les premiers jours de classe, dans une enveloppe cachetée et identifiée. Un reçu vous sera retourné.

Matériel à payer à l'école

1	agenda	10,00\$
---	--------	---------

Montant demandé aux parents	10,00\$
-----------------------------	---------

Il est important que chaque article soit bien identifié au nom de l'enfant afin d'éviter les pertes et autres désagréments. Veuillez noter que l'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.